

Anjelika Omnès

## Question écrite pour le conseil municipal du 30 juin 2017

### **Déploiement des compteurs Linky et Gazpar**

Madame le Maire, déjà plus de trois cents communes ont délibéré contre l'installation des compteurs Linky.

La nocivité de la technologie employée, le coût de l'installation, l'exploitation des données transmises, les conséquences sur la santé humaine, et la perte de milliers d'emplois ont convaincu ces communes.

Les communes sont propriétaires des réseaux électriques et des compteurs. La responsabilité des maires est donc engagée pour tous les dommages et préjudices causés par les compteurs Linky. Les municipalités sont donc en droit de refuser, par une délibération votée en conseil municipal, le déploiement du Linky sur l'ensemble du territoire communal.

Madame le Maire, pouvez-vous me dire quel est sur ce sujet la position de la commune de Lourdes. Allez-vous faire voter l'interdiction du déploiement des compteurs Linky et des compteurs Gazpar? Et y'a-t-il eu depuis 2014 l'installation de concentrateurs à Lourdes ?